



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1577

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/ Auditorium - Orchestre national de Lyon et France Inter pour la saison 2021/2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1577 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/ AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET FRANCE INTER POUR LA SAISON 2021/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2021-2022, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire, avec 160 concerts proposés et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la société Radio France a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et a proposé d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2021-2022.

Radio France est une société nationale de radiodiffusion qui a pour objet de concevoir et programmer des émissions de radiodiffusion sonores dont elle fait assurer la diffusion sur ses antennes et leurs déclinaisons numériques. Elle est notamment composée de sept chaînes nationales (France Inter, Franceinfo, France Culture, France Bleu, France Musique, FIP et Mouv'), ainsi que de quarante-quatre stations locales composant le réseau France Bleu.

Dans le cadre de sa mission, notamment culturelle, éducative et sociale qui lui a été assignée par la loi, Radio France a vocation à réserver une place particulière aux informations et aux actualités culturelles et sportives.

Conformément à l'article 40 du Cahier des missions et des charges de Radio France, elle peut à ce titre réaliser des échanges de services à caractère publicitaire relatifs à des événements culturels ou sportifs sur l'ensemble de ses programmes.

Suite à différents entretiens, les parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Ce parrainage a pour objet d'accompagner et soutenir les événements musicaux auprès du grand public.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RADIO FRANCE –	A l'occasion du ciné-concert « Les lois de l'Hospitalité » de	A l'occasion du ciné-concert « Les lois de l'Hospitalité » de Buster Keaton le 7

FRANCE INTER	<p>Buster Keaton le 7 février 2022,</p> <p>Radio France s’engage à mettre en place un dispositif promotionnel consacré à l’Evènement et notamment faire diffuser les messages promotionnels exclusivement consacrés à l’Evènement, sur son antenne France Inter, pendant toute la période de l’Evènement.</p> <p>La diffusion de messages promotionnels comprendra un total de 8 messages promotionnels pour annoncer l’évènement « Les lois de l’Hospitalité » de Buster Keaton du 7 février 2022.</p>	<p>février 2022,</p> <p>L’Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engage à conférer à Radio France la qualité de partenaire radio officiel et exclusif de l’Evènement.</p> <p>A ce titre, l’Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engage à associer systématiquement l’image de Radio France à l’Evènement.</p> <p>Cette exclusivité se traduit par la présence de Radio France sur l’ensemble des supports de communication relatifs à l’Evènement avec la mention de sa qualité de partenaire radio officiel et exclusif, aucune autre radio ne pouvant être associée à l’Evènement sans l’accord préalable écrit de Radio France.</p>
	<p><u>Valorisation totale : 28 000 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 28 000 €HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la Convention ci-après annexée.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Où l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Radio France/ France Inter, dans le cadre de la saison 2021-2022 est approuvée.

2- Les dépenses correspondant à l’apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l’année 2022, programme PRODUCTI07, opération MOYGEN07, opération / nature DFMOYGEN, nature 6228, ligne de crédit 1538.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l’année 2022, programme SUPPORT07, opération MOYGEN07, opération / nature RFMOYGEN, nature 7088, ligne de crédit 3698.

4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET